



**QUARANTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION  
DE LA POLULATION ET DU DEVELOPPEMENT**

**DECLARATION DE**

**SON EXCELLENCE CLAUDE BOUAH-KAMON  
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT  
DE LA COTE D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES**

*New York, le 13 avril 2016*

*A vérifier au prononcé*

**Madame la Présidente,**

Je voudrais à l'instar des délégations qui m'ont précédée, vous adresser les félicitations de la délégation ivoirienne pour la conduite éclairée des débats et vous assurer de notre pleine collaboration pour le succès des travaux.

Ma délégation se réjouit de la tenue de la présente session sur le thème « Enrichir les données démographiques à l'appui du programme du développement pour l'après 2015 » et qui offre l'opportunité de débattre de cette problématique d'un intérêt particulier pour la planification du développement notamment en Afrique, en vue de permettre la réalisation de l'Agenda 2030.

Mon pays exprime toute son appréciation au Secrétaire général pour la qualité de ses rapports qui fournissent des arguments solides aux conditions de transformation sociale et économique, pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en vue d'un développement durable dans le contexte de l'Agenda 2030.

La Côte d'Ivoire souscrit aux déclarations faites par le Royaume de Thaïlande et le l'Ouganda respectivement aux noms du G77+la Chine et du Groupe africain.

**Madame la Présidente,**

D'emblée, mon Gouvernement voudrait réaffirmer son attachement à la position commune des Chefs d'États Africains sur les objectifs de l'agenda de développement au-delà de 2015, en particulier sur les questions d'éradication de la pauvreté, d'éducation et de développement du capital humain, qui du reste, sont en conformité avec les objectifs de développement de la Côte d'Ivoire définis dans son Plan National de Développement (PND 2016-2020).

Dans la mise en œuvre sectorielle de ce plan, en ce qui concerne notamment la question liée au capital humain, plusieurs instruments stratégiques ont été élaborés par le Gouvernement.

L'un des premiers instruments d'action est l'Office National de la Population créé en février 2012 avec entre autres missions pour vocation la formulation de la nouvelle politique nationale de la population et l'adoption d'une nouvelle loi sur la statistique afin de faciliter la mise en adéquation des rythmes et volumes de croissance de la population et de l'économie.

Avec l'Office National de la Population, il convient également de citer d'autres instruments, au nombre desquels :

- le Plan National du Développement 2016-2020, appuyé de la loi portant plan national de développement 2016-2020 adopté en Décembre 2015;
- la Politique Nationale de la Population 2015-2025 ;
- le rapport du recensement général de la Population et de l'Habitat en 2015 ;
- la stratégie nationale de la lutte contre la traite des personnes;
- la politique nationale de protection de l'enfant ;

- le cadre de développement de la stratégie nationale de protection sociale ;
- la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre.

L'opérationnalisation de ces outils stratégiques repose sur la mutualisation des efforts et l'intégration des questions de population dans toutes les politiques sectorielles et dans les diverses activités liées essentiellement à la gestion de l'environnement humain. La mise en œuvre de ces outils devra également tenir compte de la demande croissante et de la pression démographique exercée sur les ressources foncières, naturelles et les structures de protection sociale.

Il s'agit pour la Côte d'Ivoire de bien conduire sa transition démographique pour relever le défi du dividende démographique et afin de créer à terme les conditions pour parvenir à une population en bonne santé, bien éduquée et bien formée, productive et engagée, constituant un réel atout pour son développement économique et social durable.

Bien entendu, la réalisation de tels objectifs n'est pas immédiate et sans difficultés car la mise en place d'une croissance inclusive est lente et la maîtrise de la trajectoire démographique pour faciliter la mise en adéquation des rythmes et volumes de croissance de la population et de l'économie, une œuvre particulièrement ardue.

Conscient de cette situation, mon pays travaille à résoudre ces difficultés conformément à ses objectifs nationaux de développement et à ses engagements au niveau international.

C'est le lieu de souligner la nécessité d'un partenariat renforcé et d'un leadership mondial mené par l'ONU sur l'ensemble de ces questions liées au capital humain.

La Coopération Sud-Sud, et la Coopération triangulaire ont également un rôle déterminant à jouer dans l'atteinte de nos objectifs.

**Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais terminer mon propos, en soulignant la détermination de la Côte d'Ivoire à œuvrer au renforcement :

- de l'environnement institutionnel et réglementaire du système statistique ;
- des structures disposant des données pouvant être exploitées par l'intermédiaire des méthodes statistiques et qui sont détenues par les administrations, les organismes publics ou parapublics ;
- de la mobilisation des ressources pour la production de données démographiques.

Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire espère ainsi contribuer efficacement à la réalisation du programme mondial de développement pour l'après 2015.

**Je vous remercie.**